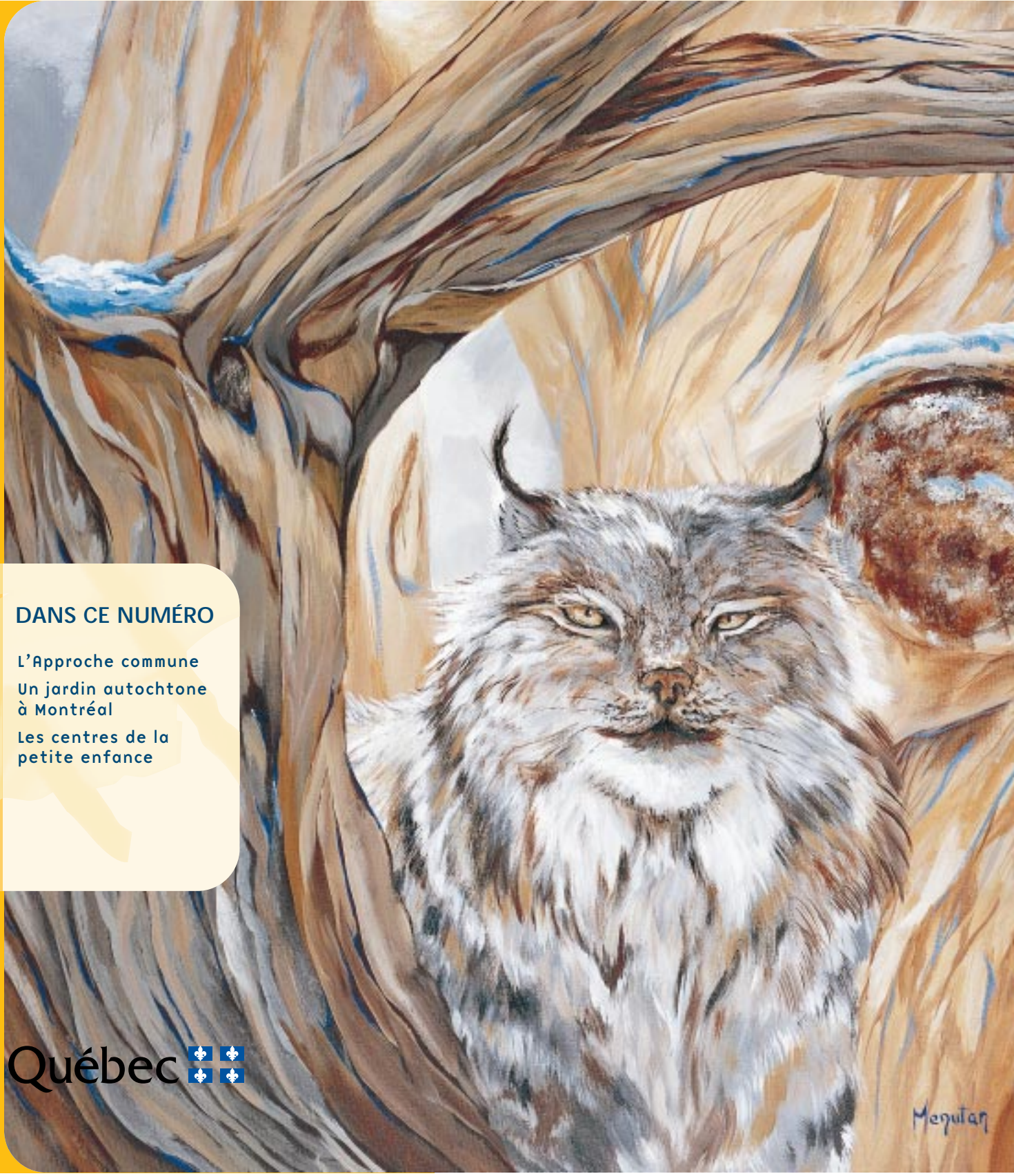


rencontre

Automne 2000

Volume 22, numéro 1



DANS CE NUMÉRO

L'Approche commune
Un jardin autochtone
à Montréal
Les centres de la
petite enfance

Québec 

Megular

La Convention DE LA BAIE-JAMES ET DU NORD QUÉBÉCOIS A 25 ANS



Le samedi 11 novembre 2000 marquait le 25^e anniversaire d'un moment historique, celui de la signature de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois : un document de quelque 500 pages, issu de deux années de négociations intenses et serrées entre, d'une part, les Inuits et les Cris du Québec et, d'autre part, les gouvernements du Canada et du Québec.

Au plan légal et constitutionnel, cette entente a permis que soit dissipée l'ombre qui couvrait le pouvoir du Québec de développer à son gré ce vaste territoire – 1 061 818 kilomètres carrés (410 000 milles carrés) – acquis successivement en 1898 et 1912, tout en consacrant le droit des Cris et des Inuits non seulement à y bénéficier de la mise en valeur des richesses naturelles mais aussi à tenir une place de première importance dans la dynamique de l'aménagement du territoire.

Au plan gouvernemental, l'entente a mis en évidence la nécessaire participation des Autochtones à l'élaboration et à l'adoption de toute politique visant à assurer sur le territoire québécois une véritable coexistence des héritiers des premiers occupants avec ceux qui sont venus les y rejoindre il y a 400 ans. Pour l'État du Québec, qui avait mis en route dans le territoire une douzaine d'années plus tôt une politique qui se voulait généreuse mais restait marquée de paternalisme, l'entente indiquait clairement une nouvelle voie à suivre. Et cela, non seulement à l'égard des activités se déroulant dans le territoire visé, mais à la grandeur du Québec.

Au plan administratif, la signature de la convention se sera avérée comme élément déclencheur de la création en 1978 du Secrétariat des activités gouvernementales en milieu amérindien et inuit – le SAGMAI, ancêtre du Secrétariat aux affaires autochtones (SAA) – qui a reçu pour mandat à la fois de porter aux lois du Québec les normes et processus prévus dans l'entente, et d'assurer que partout au Québec les interventions et activités de l'État s'élaborent et se déroulent en cohérence avec la voie nouvelle tracée par la convention.

*Éric Gourdeau
Ex-secrétaire général associé
aux affaires autochtones de 1978 à 1986*



L'Assemblée nationale a souligné cet anniversaire, le 9 novembre 2000, en adoptant la motion suivante :

Que l'Assemblée nationale souligne le 25^e anniversaire de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois, signée le 11 novembre 1975, et qu'elle reconnaisse le travail de l'ensemble des artisans qui ont contribué à la conclusion de cet accord historique.

Note : À l'occasion des 25 ans de la signature de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois, le Secrétariat aux affaires autochtones a demandé à M. Gourdeau, à titre d'acteur important lors de la mise en œuvre de la convention, de rédiger cet éditorial.

sommaire

PAGE ÉDITORIALE : LA CONVENTION DE LA BAIE-JAMES ET DU NORD QUÉBÉCOIS A 25 ANS	2
AVEC L'APPROCHE COMMUNE, UNE ÉTAPE IMPORTANTE EST FRANCHIE	4
VASTE TOURNÉE AU NUNAVIK	6
SIGNATURE DE QUINZE ENTENTES	7
LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC, PROTECTEUR DES PERSONNES INAPTES	8
PLACE AUX CONSULTATIONS POPULAIRES	9
LA GRANDE PAIX DE MONTRÉAL, UN ÉVÉNEMENT À CÉLÉBRER	10
UN JARDIN DES PREMIÈRES NATIONS À MONTRÉAL	11
POUR L'ÉPANOUISSEMENT DES ENFANTS ET DES FAMILLES	12
UNE FORMATION QUI DONNE DES AILES	14
UNE SEMAINE INOUBLIABLE À WEMOTACI	15
RENCONTRE PLUS	16
À LA RENCONTRE DES JEUNES	22
PUBLICATIONS	23

SAA Louise Leblanc

Éclaircissement, acrylique sur toile, de Richard Menutan Fontaine, artiste innu de Maliotenam. Âgé de 33 ans, Richard se consacre à son art depuis cinq ans en peignant des visages, des animaux et des paysages.

Secrétaire général associé aux affaires autochtones
Robert Sauvé

Rédactrice en chef
Ann Picard

Rédactrice adjointe
Diane Bilodeau

Secrétaires
Marie Desrochers
Nicole Chabot

Conception graphique
Boum! Communication graphique inc.

Photogravure
Litho Acme-Prescom

Impression
Litho Acme-Prescom

Distribution
Ateliers TAQ inc.

**Pour le présent numéro :
Collaborateurs et collaboratrices**

Lucie Bergeron,
Services à l'enfance et à la famille crs
Administration régionale crie

Diane Bélanger,
Jardin botanique de Montréal

Marc Bolduc,
Cégep de Saint-Félicien

Dolorès Contré Migwans,
artiste d'origine ojibway

Claude Lapointe,
Ministère de la Famille et de l'Enfance
du Québec

Françoise Paul,
Curateur public du Québec

Lise Raymond,
Corporation des fêtes de la Grande
Paix de Montréal (1701-2001)

Yannick Routhier,
Secrétariat aux affaires autochtones

Fernand Roy,
Secrétariat aux affaires autochtones

RENCONTRE est publiée deux fois par année par le Secrétariat aux affaires autochtones du ministère du Conseil exécutif. Réalisée à l'intention des Amérindiens et des Inuits du Québec et de toute autre personne intéressée par les questions autochtones, RENCONTRE diffuse des reportages et des commentaires en provenance des milieux autochtones, ainsi que de l'information sur les politiques et les programmes du gouvernement du Québec.

RENCONTRE
Secrétariat aux affaires autochtones
1050, rue des Parlementaires, 4^e étage, Québec (Québec) G1R 5Y6
Téléphone : (418) 643-3166 Télécopieur : (418) 646-4918
Site Web : <http://www.saa.gouv.qc.ca>
Courriel : rencontre@cex.gouv.qc.ca

Cette revue a été élaborée à l'initiative et sous la supervision du Secrétariat aux affaires autochtones et éditée par Les Publications du Québec.

Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec, 2000
ISSN 0709-9487
© Gouvernement du Québec, 2000
Numéro de convention 1765035 de la Poste-publications

La reproduction partielle ou totale des articles est autorisée à condition de mentionner la source. Les oeuvres et les photographies illustrant les articles ne peuvent en aucun temps être reproduites sans l'accord du Secrétariat. RENCONTRE est disponible au Secrétariat aux affaires autochtones et dans les bureaux régionaux de Communication-Québec. La revue est publiée en français et en anglais.

rencontre

AUTOMNE 2000
VOLUME 22, NUMÉRO 1

Avec l'Approche commune UNE ÉTAPE IMPORTANTE EST FRANCHIE

par Yannick Routhier

Le 6 juillet dernier était rendue publique l'Approche commune conclue à la table de négociation qui regroupe le Conseil tribal Mamuitun, représentant les communautés innues de Betsiamites, d'Essipit et de Mashteuiatsh, le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada. *Rencontre* vous présente cette approche.

QU'EST-CE QUE L'APPROCHE COMMUNE?

L'Approche commune est un document d'une vingtaine de pages dont le contenu a d'abord été discuté et convenu par les négociateurs des trois parties. Les conseils de bande et les gouvernements ont ensuite accepté que ce document serve de base pour la négociation d'une entente territoriale globale.

En clair, l'Approche commune précise les paramètres à l'intérieur desquels se poursuivra la négociation. Elle ne constitue donc pas une entente liant juridiquement les parties et elle ne change pas la situation qui prévaut actuellement.

En procédant ainsi, les parties ont toutefois franchi une étape importante. C'est en effet la première fois en vingt ans de travail qu'elles progressent de façon substantielle sur les sujets qui constituent le cœur de la négociation, soit les droits ancestraux, le territoire, l'autonomie gouvernementale, les aspects financiers et le développement socioéconomique.

Qui dit étape, dit aussi chemin à parcourir. Pour les parties, il est évident que tous les efforts nécessaires seront déployés pour que la négociation permette de franchir le prochain jalon, soit l'entente de principe, dans les meilleurs délais.

POURQUOI CETTE NÉGOCIATION?

Il n'y a jamais eu de traité entre les Innus et les gouvernements. Les Innus représentés par le Conseil tribal Mamuitun négocient une entente quant à leurs droits ancestraux, incluant un titre aborigène, au Saguenay-Lac-Saint-Jean, en Haute-Côte-Nord, dans la région de Manicougan, dans le Nord-du-Québec et au sud du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Une entente territoriale globale permettrait de clarifier la portée de ces droits, tant pour les élus que pour les populations, autochtones et non autochtones.

Parce que les enjeux sont vastes et complexes, la voie de la négociation est plus prometteuse que celle des tribunaux pour trouver un terrain d'entente satisfaisant toutes les parties. En conséquence, une entente négociée, plutôt qu'une décision imposée, est davantage porteuse de relations pacifiques et harmonieuses. C'est d'ailleurs la voie que les tribunaux eux-mêmes ont recommandé.

Dans la recherche d'une entente de principe, puis d'une entente finale, l'Approche commune pose les balises suivantes aux discussions.

LES DROITS ET LE TERRITOIRE

Sur le territoire revendiqué par le Conseil tribal Mamuitun, environ 535 km² de terres seraient détenues en pleine propriété par les Innus, soit deux fois la superficie actuelle des réserves indiennes de Betsiamistes, Essipit et Mashteuiatsh. Les gouvernements innus exerceraient des compétences législatives sur ce territoire de même que sur leurs citoyens. Ces compétences, qui sont à déterminer, seraient encadrées par des constitutions innues. Des accords visant notamment l'accès à ces terres pour fins d'utilité publique seraient convenus.

En dehors des 535 km² détenus et gérés par les Innus, l'Approche commune prévoit que des droits seraient reconnus, soit : la chasse, la pêche, le piégeage et la cueillette à des fins de subsistance, rituelles ou sociales; un partage des redevances issues de l'exploitation de ressources naturelles; une participation réelle à la planification et à la gestion du territoire et des ressources naturelles qu'effectuent les gouvernements québécois et canadien, incluant l'évaluation environnementale. On trouverait également des sites patrimoniaux protégés et des parcs gérés par les Innus.

Un droit ancestral est un droit issu d'une coutume, pratique ou tradition qui caractérise la culture d'un groupe autochtone. Ce droit devait exister avant le contact avec les Européens. Le titre aborigène est un type de droit ancestral. Ce titre comprend le droit d'utiliser et d'occuper de façon exclusive des terres, droit qui est inaliénable sauf à la Couronne.



Le ministre délégué aux Affaires autochtones, Guy Chevrette, les chefs René Simon de Betsiamites, Clifford Moar de Mashteuiatsh et Denis Ross d'Essipit, et le ministre du Commerce international, Pierre Pettigrew, en remplacement du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Robert Nault, lors de la conférence de presse animée par Michèle Rouleau.

Mentionnons enfin que ces territoires, droits, sites et parcs se trouvent au Saguenay-Lac-Saint-Jean, en Haute-Côte-Nord et dans la région de Manicouagan. Les discussions sont moins avancées en ce qui a trait au territoire revendiqué par les Innus dans le Nord-du-Québec et au sud du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

LES AUTRES ÉLÉMENTS DE L'APPROCHE COMMUNE

Les gouvernements innus qui seraient constitués viseraient l'atteinte d'une autonomie financière. Aussi, ils mettraient en place un régime fiscal et contribueraient progressivement au fonctionnement de leur gouvernement et au financement de leurs programmes et services.

Le gouvernement du Canada transférerait aux Innus un montant de l'ordre de 250 millions de dollars. Le Québec verserait une compensation de 90 millions pour les développements passés, tels que les aménagements hydroélectriques. Ces montants sont comparables à ceux versés dans les règlements d'autres revendications territoriales intervenus à la Baie-James et ailleurs au Canada.

Les Innus disposeraient d'outils de développement, notamment en matière de pêche et de chasse commerciales, de pourvoies, d'exploitation forestière, de production hydroélectrique, d'accès à du capital de risque et de formation de la main-d'œuvre. Ils pourraient ainsi stimuler leur entrepreneuriat, être partenaires du développement économique régional et participer à la création d'emplois selon les mêmes règles que les autres acteurs économiques.

Par ailleurs, dans une lettre qu'ils ont jointe à l'Approche commune, les négociateurs du Québec et du Canada se sont engagés à tout mettre en œuvre pour que l'entente de principe réponde aux préoccupations fondamentales exprimées par le négociateur du Conseil tribal Mamuitun, en ce qui a trait à la formule de reconnaissance du titre aborigène et des droits ancestraux, à la protection constitutionnelle de l'autonomie gouvernementale et au caractère général du pouvoir législatif des gouvernements innus sur leur territoire et leurs citoyens.

Pour appuyer les négociateurs dans cette tâche, un sous-groupe formé de trois juristes externes est à l'œuvre afin d'aider à trouver une solution mutuellement acceptable.

LES ÉTAPES EN COURS ET À VENIR

La négociation d'une entente de principe sur la base de l'Approche commune est en cours avec les communautés innues représentées par le Conseil tribal Mamuitun. La communauté de Natashquan, qui a récemment adhéré aux principes de l'Approche commune, se joindra à cette négociation. Les parties souhaitent pouvoir produire un texte d'entente d'ici décembre 2001.

Pour sa part, l'équipe québécoise de négociation travaillera en étroite collaboration avec les gens des milieux intéressés. À cette fin, le gouvernement du Québec a formé des tables régionales au Saguenay-Lac-Saint-Jean et sur la Côte-Nord. Ces tables regroupent les représentants du monde municipal, de la mise en valeur des ressources et du développement économique.

Une fois l'entente de principe conclue et acceptée par les membres des communautés innues concernées et par les gouvernements, s'enclencherait alors la rédaction d'une entente finale. Celle-ci serait ensuite soumise aux membres de ces mêmes communautés, à l'Assemblée nationale et au Parlement canadien.

En conclusion, même si l'Approche commune ne change en rien la situation actuelle, les parties prenantes travaillent dans une perspective réelle d'en arriver prochainement à une entente territoriale globale. On peut espérer que celle-ci constituera une source d'inspiration pour les autres communautés qui ont des aspirations semblables.

On peut trouver le texte de l'Approche commune et plus d'information sur le site Web du Conseil tribal Mamuitun (www.mamuitun.com/negor_f.htm), sur celui du ministère des Affaires indiennes et du nord canadien (www.ainc.gc.ca) et sur celui du Secrétariat aux affaires autochtones (www.saa.gouv.qc.ca).



SAA, Ann Picard

Les droits ancestraux, le territoire, l'autonomie gouvernementale, les aspects financiers et le développement socioéconomique sont au cœur de la négociation.

Vaste tournée AU NUNAVIK

par **Fernand Roy**



Depuis sa création, le 17 novembre 1999, la Commission du Nunavik a entrepris une vaste tournée de consultation et elle se prépare à déposer, dans les semaines qui viennent, une série de recommandations sur une forme de gouvernement pour le Nunavik. Rappelons que la Commission a été créée par un décret du gouvernement du Québec, à la suite de

l'accord politique intervenu entre les Inuits, le Québec et le Canada.

La Commission a tenu sa première réunion à Puvirnituq en décembre 1999 afin d'établir son plan de travail, son mode de fonctionnement et son calendrier d'activités. Plus tard au cours des mois de janvier, février, mars, avril et août 2000, elle a mené une consultation publique dans les quatorze villages nordiques. Elle a aussi consulté la population inuite de Chisasibi et les étudiants inuits de la région montréalaise.

Il y a eu, dans chaque communauté visitée, une rencontre avec le conseil municipal, une rencontre avec les étudiants du secondaire et une audience publique ouverte à toute la population où les interventions ont été enregistrées. La Commission a également rencontré le Conseil de la nation naskapie, en plus de tenir une audience publique à Kawawachikamach. Enfin, elle a échangé avec le Conseil de la première nation crie de Whapmagoostui et avec le Conseil des Innus de Matimekossh-Lac-John.

En moyenne, la Commission évalue que de 20 % à 30 % de la population adulte a participé aux audiences publiques. Selon la taille des villages, les chiffres d'assistance ont varié d'une qua-

rantaine de personnes à plus de quatre-vingts. Les médias régionaux (journal, radio et télévision) ont suivi de près ses activités. De plus, la population a été invitée à exprimer son point de vue par le biais d'une ligne téléphonique sans frais.

L'ensemble des interventions de la population, lors des audiences publiques, a été empreint d'une remarquable cohésion malgré des différences mineures et certaines préoccupations propres à l'un ou l'autre des villages nordiques. Les thèmes les plus souvent abordés ont été : la langue et la culture, la fiscalité et le coût actuel de la vie au Nunavik, le désarroi des jeunes (notamment le haut taux de suicide), le développement du territoire et des ressources naturelles. Il a en outre été question de la place d'un éventuel gouvernement au Nunavik, en regard des compétences du Québec et du Canada.

Certaines impressions générales se dégagent des audiences publiques. Beaucoup d'intervenants ont mentionné que cela fera bientôt trente ans que la question de l'autonomie au Nunavik est l'objet de débats et de discussions. Néanmoins, les Inuits continuent de partager ce rêve commun et se sentent plus que jamais prêts à assumer de nouvelles responsabilités. Pour eux, l'autonomie n'est pas vue comme une fin en soi, mais comme un moyen de faire grandir la société du Nunavik. Il estiment enfin qu'un éventuel gouvernement du Nunavik devra avoir les moyens (financiers, juridiques, techniques) d'assumer son mandat.

D'autre part, la Commission a rencontré plusieurs organismes nordiques : la Commission scolaire Kativik, l'Administration régionale Kativik, le Comité consultatif de l'environnement Kativik, la Régie régionale de la santé et de services sociaux du Nunavik, l'Institut culturel Avataq et Taqramiut Nipingat inc. Elle les a invités, en même temps qu'une trentaine d'autres (la plupart publics et certains privés), à lui faire parvenir des mémoires.

Voulant connaître le plus de points de vue possible, la Commission a conversé avec des représentants des gouvernements du Groenland, du Nunavut et du gouvernement fédéral qui ont pris part à la création du Nunavut. Elle a de surcroît recueilli les propos du juge René Dussault, ex-coprésident de la Commission royale sur les peuples autochtones. Elle s'est finalement entretenue avec l'ensemble des ministères et organismes du Québec concernés par l'établissement d'une éventuelle autonomie gouvernementale au Nunavik.

La Commission a commencé, en septembre 2000, la rédaction de ses recommandations et de son rapport final à partir de l'énorme matériel d'information amassé au cours des derniers mois. Elle prévoit, dans un premier temps, remettre ses recommandations aux gouvernements du Québec et du Canada et aux autorités du Nunavik à la fin de décembre. Par la suite, d'ici avril 2001, la Commission fera une présentation publique de l'ensemble de son rapport final.

Note : La revue Rencontre a publié dans le volume 21, numéro 3, mai 2000, pages 6 et 7, un article intitulé Québec crée la Commission du Nunavik.

Marc-Adélaïde Tremblay



La Commission du Nunavik a mené une vaste consultation publique dans les 14 villages nordiques. Ici, à Tasiujaq.



Signature DE QUINZE ENTENTES

Depuis le dernier numéro de Rencontre, le gouvernement du Québec a signé 15 ententes avec des communautés ou organismes autochtones. Il peut s'agir d'ententes-cadres, de déclarations de compréhension et de respect mutuel, d'ententes particulières ou d'ententes sectorielles.

Dans la déclaration de compréhension et de respect mutuel, la communauté et le gouvernement s'engagent à privilégier la voie de la discussion et de la négociation en vue de l'établissement d'une relation harmonieuse et durable. L'entente-cadre établit les paramètres selon lesquels seront conclues des ententes dans différents secteurs d'intérêt commun. L'entente particulière permet à la communauté signataire d'avoir accès au Fonds de développement pour les Autochtones qui sert à financer des projets de développement socioéconomique. L'entente sectorielle, enfin, touche divers secteurs d'intérêt commun, tels que l'habitation, la chasse, la culture, etc. Voici maintenant, dans l'ordre chronologique la liste des ententes intervenues de la fin d'avril à la fin d'octobre 2000.

L'Écho abitibien, Sylvain Paradis

Nature de l'entente

Signataires

Entente concernant l'administration de programmes d'habitation pour les Autochtones hors réserve. (27 avril 2000)	Corporation Waskagehen, Habitat Métis du Nord, Société d'habitation du Québec
Entente-cadre Déclaration de compréhension et de respect mutuel Entente particulière du Fonds de développement pour les Autochtones (23 mai 2000)	Conseil de la première nation d'Abitibiwinni, Ministre délégué aux Affaires autochtones
Entente particulière du Fonds de développement pour les Autochtones (26 mai 2000)	Conseil de la première nation malécite de Viger, ministre délégué aux Affaires autochtones
Entente particulière du Fonds de développement pour les Autochtones (1er juin 2000)	Nation naskapie de Kawawachikamach, ministre délégué aux Affaires autochtones
Accord de principe concernant un partenariat dans le parc de la Jacques-Cartier (8 juin 2000)	Conseil de la nation huronne-wendate, Société de la faune et des parcs du Québec, Société des établissements de plein air du Québec
Entente sectorielle concernant la gestion et la mise en valeur des ressources forestières et fauniques sur le territoire de Baldwin/lac Sainte-Anne (29 juin 2000)	Conseil de bande des Micmacs de Gesgapegiag, ministre des Ressources naturelles, ministre responsable de la Faune et des Parcs et ministre délégué aux Affaires autochtones
Entente particulière du Fonds de développement pour les Autochtones (30 août 2000)	Conseil de la nation Listuguj Mi'gmaq, ministre délégué aux Affaires autochtones
Entente particulière du Fonds de développement pour les Autochtones (30 août 2000)	Nation micmaque de Gespeg, ministre délégué aux Affaires autochtones
Entente sur la gestion et l'exploitation du Centre de développement de la formation et de la main-d'œuvre huron-wendat, section formation (1 ^{er} septembre)	Conseil de la nation huronne-wendate, ministre de l'Éducation, ministre délégué aux Affaires autochtones
Entente concernant la pratique des activités de chasse à des fins alimentaires, rituelles ou sociales (12 septembre 2000)	Nation micmaque de Gespeg, Société des établissements de plein air du Québec, ministre responsable de la Faune et des Parcs et ministre délégué aux Affaires autochtones
Entente relative à la subvention au fonctionnement de l'ARK pour les années 2000, 2001 et 2002 (13 septembre 2000)	Administration régionale Kativik, ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole, ministre délégué aux Affaires autochtones
Entente concernant la mise en œuvre de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois en matière de logement au Nunavik. Voir page 20 (20 septembre 2000)	Administration régionale Kativik, Société Makivik, Office municipal d'habitation Kativik, ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole, ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes, ministre délégué aux Affaires autochtones
Entente particulière du Fonds de développement pour les Autochtones (21 septembre 2000)	Conseil de la nation Anishnabe du Lac-Simon, ministre délégué aux Affaires autochtones



Le chef algonquin de Lac-Simon, Lucien Wabanonick, et le ministre Guy Chevrette lors de la signature d'une entente particulière du Fonds de développement pour les Autochtones, le 21 septembre 2000.

La plupart de ces ententes se trouvent dans le site Web du Secrétariat aux affaires autochtones : www.saa.gouv.qc.ca.

Le Curateur public du Québec,

PROTECTEUR DES PERSONNES INAPTES

par Françoise Paul



La mission première du Curateur public du Québec concerne la protection des personnes inaptes par des moyens adaptés à leur milieu de vie respectif, l'exercice de leurs droits civils ainsi que l'administration de leurs biens. Le Québec compte actuellement plus de 28 000 personnes majeures qui bénéficient d'un régime de protection en raison d'une inaptitude.

L'INAPTITUDE

Une personne est considérée inapte quand elle n'est plus capable de s'occuper d'elle-même ou de gérer ses biens, à cause d'une déficience intellectuelle ou physique, d'une maladie, d'un accident ou d'un affaiblissement dû à l'âge qui altère ses facultés. Elle devient alors vulnérable et peut avoir besoin d'être protégée. Par diverses mesures, la loi favorise la prise en charge de la personne inapte par sa famille et ses proches. Cette prise en charge peut s'effectuer à la suite de l'homologation d'un mandat en cas d'inaptitude ou de l'ouverture d'un régime de protection.

Avant qu'une personne soit déclarée inapte, elle doit faire l'objet d'une évaluation médicale et psychosociale. C'est le tribunal qui décide, par la suite, s'il y a lieu de la protéger légalement.

LES RÉGIMES PRIVÉS DE PROTECTION

Lorsqu'il n'y a pas de mandat, le tribunal prononcera l'ouverture d'un régime de curatelle ou de tutelle, selon que l'inaptitude est permanente ou temporaire, totale ou partielle. Les membres de la famille, les alliés ou les amis seront convoqués à une assemblée afin de donner leur avis sur le type de régime de protection qui convient le mieux à la personne inapte et sur la personne qui devrait être nommée représentant légal. Chaque année, près de 1 000 nouveaux régimes privés de protection sont ouverts pour des personnes majeures inaptes.

Quand un membre de la famille ou un proche accepte d'être tuteur ou curateur d'une personne inapte, il doit agir dans l'intérêt de cette personne, le respect de ses droits et la sauvegarde de son autonomie. Il doit informer la personne des décisions qu'il prend à son égard et, dans la mesure du possible, obtenir son avis. Il doit s'occuper de la loger dans un milieu sécuritaire qui correspond à ses besoins et à ses moyens. Il doit voir à ce qu'elle ait tous les services dont elle a besoin. Il donne les consentements aux soins de la personne qu'il représente en autant que celle-ci est inapte à donner un tel consentement. Il s'occupe de faire réévaluer l'inaptitude de la personne tous les trois ou cinq ans, selon qu'elle est sous tutelle ou sous curatelle. Il défend ses droits devant les tribunaux et administre ses biens.

Au début de son administration, le tuteur ou le curateur doit faire parvenir au Curateur public une copie de l'inventaire des biens qu'il administre; par la suite, il doit lui fournir une fois l'an un compte annuel de sa gestion. Lorsque la personne décède, le tuteur rend compte de son administration au liquidateur de la succession et lui remet les biens de la personne.

Le Curateur public assume une responsabilité de protection vis-à-vis les personnes qui sont représentées par leurs proches : il assiste et surveille les représentants légaux. S'il décèle des anomalies dans la conduite du représentant légal ou si certaines irrégularités lui sont rapportées, il a le pouvoir d'enquêter sur ces faits. S'il s'avère que le représentant légal a commis des fautes et qu'il refuse de s'amender, le Curateur public peut demander au tribunal de le destituer et de nommer quelqu'un d'autre à sa place.

LES RÉGIMES PUBLICS DE PROTECTION

Le Curateur public est nommé représentant légal lorsqu'il n'y a pas de mandataire désigné dans un mandat en cas d'inaptitude, lorsque la personne inapte est sans famille, lorsqu'aucun membre de la famille ne peut ou ne veut devenir représentant légal ou lorsque la famille est trop divisée pour qu'un de ses membres puisse accomplir cette tâche en toute sérénité. En tant que représentant légal, le Curateur public a les mêmes responsabilités que le curateur ou le tuteur privé.

En 1999, un coordonnateur aux affaires autochtones a été nommé par le Curateur public afin de mieux répondre aux besoins des Amérindiens et des Inuits. Pour les Amérindiens habitant une communauté autochtone, le régime de protection ne s'applique qu'à l'égard de la protection et de la représentation de la personne. La gestion des biens d'une personne majeure inapte relève du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Quant aux Cris, aux Naskapis, aux Amérindiens hors-communauté et aux Inuits, ils sont assujettis aux mêmes règles que tous les citoyens majeurs du Québec.

Pour en savoir plus, on peut joindre le Curateur public au 1 800 363-9020 ou visiter son site Web à l'adresse www.curateur.gouv.qc.ca.





SAA, Daniel Larocque

Plusieurs groupes autochtones ont présenté un mémoire devant la commission chargée de revoir la loi sur les forêts.

Place aux CONSULTATIONS POPULAIRES

par Diane Bilodeau

Le gouvernement du Québec effectue régulièrement des consultations populaires avant d'adopter un projet de loi ou de se lancer dans une grande réforme administrative. Dernièrement, il a invité le public à participer à trois consultations : celle de l'Assemblée nationale du Québec sur le projet de loi 136, Loi modifiant la Loi sur les forêts et d'autres dispositions législatives; la Commission d'étude sur les services de santé et les services sociaux (commission Clair); et la Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec.

LA FORÊT

La consultation sur l'avenir du régime forestier a particulièrement intéressé différentes nations autochtones. Les Micmacs, les Cris, les Attikameks, les Hurons-Wendats, le Conseil tribal Mamuitun et l'Assemblée des premières nations du Québec et du Labrador y ont exprimé leur point de vue qui est résumé dans les prochains paragraphes.

En consultant les mémoires, on peut en dégager de grandes lignes. Ainsi, le Conseil tribal Mamuitun a précisé que sa participation à la révision du régime forestier et à la Commission parlementaire devait être vue comme un exercice de mise en place de mesures temporaires, en attendant la conclusion d'une entente découlant de l'Approche commune. Pour sa part, l'Assemblée des premières nations du Québec et du Labrador a souhaité que la réforme du régime forestier aide ses membres dans l'application de leur stratégie de développement durable. Le mémoire du Conseil de la nation huronne-wendate, quant à lui, a porté sur la nécessité de participer activement aux activités économiques qui découlent de l'utilisation du milieu forestier. De son côté, le Conseil de la nation atikamekw a rappelé que sa

participation ne signifiait pas une reconnaissance de la compétence du Québec sur le territoire ancestral atikamek et qu'elle ne devait pas porter atteinte aux droits ni porter préjudice aux négociations territoriales.

Le mémoire du Conseil de la nation Listuguj Mi'gmaq a passé en revue les droits autochtones découlant de la Constitution canadienne et des jugements de la Cour suprême en matière de propriété du territoire, d'accès aux ressources naturelles et de compensations. Le Grand Conseil des Cris, enfin, a soutenu que malgré de nombreuses représentations auprès du gouvernement du Québec, ce dernier continue à mettre en place une gestion forestière qui porte atteinte à l'environnement et au mode de vie des Cris.

Les modifications proposées dans les différents mémoires seront maintenant débattues à la Commission de l'économie et du travail. Pour en savoir davantage : www.mrn.gouv.qc.ca.

LES SERVICES DE SANTÉ

La Commission de la santé et des services sociaux des premières nations du Québec et du Labrador a été le seul organisme autochtone à déposer un mémoire devant la Commission d'étude sur les services de santé et les services sociaux. Elle a indiqué, entre autres, que les communautés autochtones étaient les premières responsables de la santé de leurs membres. Elle a réclamé, outre une harmonisation des programmes et un partenariat entre les autorités, des règlements et des lois plus flexibles et adaptables aux besoins des premières nations, et plus de professionnels de la santé dans les communautés isolées.

Créée en juin 2000 et présidée par Michel Clair, la commission québécoise a pour mandat de tenir un débat public sur les enjeux du système public de santé et de services sociaux et sur les avenues de solutions. À ce jour, elle a recueilli les propos de la population, des partenaires et des spécialistes sur les deux thèmes relatifs à son mandat : l'organisation des services et le financement du système.

Le mandat de la Commission devrait se terminer le 15 décembre 2000, avec le dépôt d'un rapport au gouvernement. Pour plus d'information : www.cesss.gouv.qc.ca/intro_ns.htm.

LES ÉTATS GÉNÉRAUX SUR L'AVENIR DE LA LANGUE FRANÇAISE

La Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec a été créée en juin 2000 pour faire le point sur la situation et l'avenir du français au Québec. Elle est présidée par Gérald Larose. La Commission consulte la population par une tournée régionale du 1^{er} novembre au 13 décembre 2000, des journées thématiques et des assises nationales qui auront lieu au printemps 2001. Les organismes nationaux ont jusqu'au 2 mars pour présenter un mémoire. Pour plus de renseignements sur la Commission et ses travaux : www.etatsgeneraux.gouv.qc.ca.

Un événement à célébrer

par Lise Raymond



L'année 2001 marquera le 300^e anniversaire de la signature de la Grande Paix de Montréal qui est un événement diplomatique et militaire fort important dans l'histoire nord-américaine. En effet, le 4 août 1701, Français et

Amérindiens signent à Montréal un traité qui met fin à près d'un siècle de conflits armés. Cette signature a une portée internationale et implique, outre la nation française, 39 nations amérindiennes. Les célébrations, qui réunissent à Montréal plus de 1 300 personnes dont les chefs, ambassadeurs et observateurs autochtones et les officiels français, sont uniques dans les annales historiques.

Pour commémorer cet événement, deux organismes réputés se sont associés pour constituer une société à but non lucratif et qu'ils ont appelée la *Corporation des fêtes de la Grande Paix de Montréal (1701-2001)*. Il s'agit de *Terres en vues*, qui est une société de diffusion de la culture autochtone et de *Pointe-à-Callière*, qui est le *Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal*. Le gouvernement du Québec agit à titre de partenaire majeur dans le projet.

Le but de la Corporation est à la fois simple et exigeant : organiser un événement commémoratif en 2001 et faire connaître cet épisode de l'histoire, de même que l'esprit des idéaux de paix qui animaient les signataires du traité à l'époque.

CÉLÉBRER AVEC SOLENNITÉ

Afin de célébrer avec solennité ce 300^e anniversaire, la Corporation de la Grande Paix de Montréal propose de participer aux activités suivantes :

Exposition de Pointe-à-Callière, La Grande Paix de Montréal, 1701-2001, de mai à septembre 2001. À partir de pièces maîtresses provenant d'archives et de collections d'Amérique, d'Europe et possiblement de nations amérindiennes, cette exposition présentera le contexte politique, social, économique et géographique des événements liés à la Grande Paix.

On y découvrira la vie à Montréal à la fin du XVII^e et au début du XVIII^e siècle et y trouvera des réponses aux questions suivantes : Quels ont été les acteurs de la Grande Paix? Comment s'est déroulée la signature du traité? Quel a été l'effet de ce traité sur le développement de l'Amérique du Nord? L'exposition sera présentée possiblement en France et aux États-Unis.



La Grande Paix de Montréal 1701-2001

Festival Présence autochtone 2001 et défilé des premiers ambassadeurs, en juin 2001. Du 10 au 21 juin 2001, aura lieu la 11^e édition du festival *Présence autochtone* qui lance les activités de commémoration de la Grande Paix de Montréal. Le festival tiendra notamment le « Défilé des premiers ambassadeurs » qui rassemblera plusieurs centaines de jeunes tant montréalais qu'amérindiens. Cette activité sera l'aboutissement de projets pédagogiques réalisés en cours d'année.

Campement de la Grande Paix, du 3 au 5 août 2001. Dans l'esprit du marché public organisé à chaque été par Pointe-à-Callière, le village de la Grande Paix, installé dans le Vieux-Port de Montréal, recevra différentes nations amérindiennes et sera un lieu d'échanges et d'animation. Une programmation des plus variées sera offerte aux visiteurs. Le campement pourra regrouper des dizaines de kiosques aux couleurs et aux saveurs des nations amérindiennes et néo-française.

Anniversaire de la signature de la Grande Paix, le 4 août 2001. Ce jour sera un moment clé de la commémoration. Trois cents ans plus tard, toute une série d'activités d'ambiance et de fête populaire du XVIII^e siècle viendront ponctuer la programmation : arrivée symbolique en canot des nations amérindiennes; cérémonies officielles de la commémoration en présence de représentants politiques et d'autres dignitaires; concert de la Grande Paix réunissant des artistes d'origine amérindienne et française.

Fête familiale de clôture, le 5 août 2001. Les gens seront invités à participer à une gigantesque épiluchette de blé d'Inde. Sous ses airs de fête familiale, ce grand pique-nique se veut un hommage au maïs, plante mère des Iroquoiens et symbole de leur génie agricole.

Plusieurs autres activités sont en préparation. Au printemps 2001, le public aura le loisir de découvrir une programmation variée et reflétant un caractère exceptionnel. Pour information : (514) 872-7858.





Le Jardin des premières nations sera inauguré en août 2001 au Jardin botanique de Montréal.

Un Jardin DES PREMIÈRES NATIONS À MONTRÉAL

par Diane Bélanger

En août 2001, le Jardin botanique de Montréal va inaugurer une section spéciale : le Jardin des premières nations. Ce « jardin » ressemblera en fait à une forêt et sera situé dans un secteur d'une superficie de 20 000 mètres carrés, où poussent des arbres depuis une quarantaine d'années. L'aménagement du site évoquera les territoires où vivent les onze nations autochtones du Québec.

Le projet se veut une contribution importante de la Ville de Montréal et du gouvernement du Québec à l'occasion de la commémoration du troisième centenaire de la Grande Paix de Montréal, signée sur la Pointe-à-Callière, le 4 août 1701. En 2001, le Jardin des premières nations deviendra un lieu permanent de reconnaissance de la présence des Amérindiens et des Inuits au Québec.

Plusieurs d'entre eux participent à la réalisation de ce projet. Ils proviennent principalement des secteurs éducatif et culturel de différentes nations et de l'Assemblée des premières nations du Québec et du Labrador.

Dans le Jardin des premières nations, on trouvera des végétaux encore utilisés par les Autochtones. Les conifères, les bouleaux, les petits fruits et d'autres plantes témoigneront de leur vie quotidienne, d'hier à aujourd'hui. L'horticulture chez les Iroquoiens occupera un espace du jardin, tandis que certains végétaux rappelleront la région nordique des Inuits.

Les visiteurs pourront s'informer au sujet des habitations végétales, des équipements traditionnels et de l'utilisation des plantes à des fins alimentaires et médicinales. Ils auront également l'occasion d'aborder, avec des aînés, les aspects philosophiques de la relation entre les Amérindiens et les végétaux. Il sera question, entre autres, du respect de la nature et de légendes reliées aux végétaux. Autant que possible, on identifiera les végétaux dans les langues vernaculaires. Ce sont des Autochtones qui effectueront l'animation. En plus des visites guidées, les visiteurs pourront s'y retrouver grâce au tracé des sentiers et à des bornes d'interprétation.

Des artistes et des artisans des différentes nations viendront présenter le mode de vie ancestral, la fabrication d'objets traditionnels ou encore des activités artistiques contemporaines en relation avec le monde végétal. Ces activités s'intégreront dans un programme culturel qui mettra en valeur, de façon dynamique, les activités traditionnelles et actuelles des nations.

Outre l'aspect forestier, le Jardin des premières nations possèdera un pavillon de 250 mètres carrés. Le bâtiment abritera une exposition permanente sur les communautés et leur savoir-faire, ainsi qu'une boutique de produits d'art et d'artisanat autochtones.

Fréquenté annuellement par un million de visiteurs, le Jardin botanique de Montréal souhaite ainsi ouvrir une fenêtre sur les onze premières nations du Québec. Lieu de connaissances et de rencontres entre les cultures, le Jardin des premières nations permettra aux visiteurs de mieux connaître et comprendre la culture des premiers habitants de l'Amérique.

POUR DE PLUS AMPLES INFORMATIONS:

Le Jardin des premières nations
Jardin botanique de Montréal
4101, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec) H1X 2B2
Tél. : (514) 842-4070 ou 872-9613

Pour l'épanouissement DES ENFANTS ET DES FAMILLES

par Claude Lapointe

Valoriser la famille et l'enfance et favoriser leur plein épanouissement, voilà l'importante mission que s'est vu confier le ministère de la Famille et de l'Enfance du Québec lors de sa création en juillet 1997. Dans ce contexte, il s'assure de la cohérence des actions gouvernementales touchant la famille et l'enfance. Il voit à l'application de certaines dispositions de la politique familiale, notamment la mise en place des centres de la petite enfance et des services de garde éducatifs de qualité qui y sont offerts.

Ces services de garde éducatifs ont pour but, d'une part, d'encourager le développement des enfants et l'égalité des chances pour chacun d'eux et, d'autre part, d'aider les parents à concilier leurs responsabilités familiales et celles reliées à leurs occupations.

Plusieurs acteurs sociaux sont d'accord pour qu'il y ait un accès plus large à des services de garde éducatifs. Des expériences et études nombreuses ont d'ailleurs démontré l'effet bénéfique des programmes de stimulation précoce destinés aux jeunes enfants.

LES SERVICES DE GARDE ÉDUCATIFS EN MILIEU AUTOCHTONE

Depuis le mois de septembre 1997, le ministère de la Famille et de l'Enfance apporte, sur les plans financier et technique, un soutien intensif à l'implantation du réseau des centres de la petite enfance à travers le Québec, notamment dans les communautés autochtones.

Ainsi, de septembre 1997 à juin 2000, les services de garde éducatifs ont connu une croissance accélérée en milieu autochtone où le nombre de places est passé de 389 à 1 135. Quelque 27 centres de la petite enfance y sont présentement en activité et vingt autres sont en train de s'implanter. En septembre dernier, le premier centre de la petite enfance à offrir des services de garde éducatifs aux familles autochtones qui vivent en milieu urbain a ouvert ses portes à La Tuque.

LES CENTRES DE LA PETITE ENFANCE

On a confié aux centres de la petite enfance le mandat de dispenser des services de garde éducatifs de qualité pour les enfants de quatre ans et moins. Ils fournissent un milieu de vie et d'ap-



La directrice dans la salle de lecture du centre de la petite enfance de Wemindji en compagnie d'enfants cris.

prentissage à la fois sûr et stimulant pour les tout-petits. Ce milieu prépare l'intégration des enfants à l'école, tout en aidant les parents qui travaillent, étudient ou qui sont en situation de réinsertion sociale ou professionnelle à assumer pleinement leur rôle.

Un centre de la petite enfance est une corporation privée sans but lucratif dont le conseil d'administration compte au moins deux tiers de parents utilisateurs. Cela donne aux parents la possibilité de suivre l'éducation de leurs jeunes enfants, non seulement en participant activement à leur cheminement, mais aussi en prenant part aux décisions touchant le projet éducatif de l'institution.

LA NATURE DES SERVICES DE GARDE ÉDUCATIFS

Les services de garde éducatifs sont offerts aux parents au coût de 5 \$ par jour par enfant, sur une période maximale de 10 heures par jour à raison de 261 jours par année. Cette contribution financière couvre les services éducatifs dispensés aux enfants, un repas et deux collations sur une base quotidienne, ainsi que le matériel éducatif nécessaire.

LE PROGRAMME ÉDUCATIF

Un programme éducatif commun à tous les centres de la petite enfance est entré en vigueur le 1^{er} septembre 1997. Il vise le développement global et harmonieux de l'enfant, de façon à faciliter le passage de l'enfant à la maternelle et à stimuler sa réussite scolaire.

Chaque centre de la petite enfance applique les principes du programme en tenant compte, entre autres, des particularités du milieu et des ressources qu'il offre. Il adapte le programme à l'âge des enfants et à la période de temps pendant laquelle ils fréquentent le centre. Dans chaque communauté, les éducateurs et éducatrices travaillent dans leur langue maternelle.

Les activités peuvent varier d'un centre à l'autre, mais le programme quotidien est équilibré : jeux à l'intérieur et à l'extérieur, jeux calmes ou actifs, activités individuelles et collectives, en petit et en grand groupe. Les éducateurs veillent en tout temps à la sécurité et au bien-être des enfants.

LE RÔLE DES PARENTS

Le programme éducatif reconnaît les parents comme premiers éducateurs de leurs enfants. De fait, leur collaboration est précieuse aussi bien pour le centre que pour les enfants. Parce qu'ils connaissent bien leurs enfants, les parents sont les mieux placés pour seconder le personnel éducateur. Ils peuvent en effet discuter avec les enfants de leurs activités au centre de la petite enfance, échanger avec le personnel éducateur, assister aux rencontres de parents et, même, siéger au conseil d'administration.

LA FORMATION DU PERSONNEL ÉDUCATEUR

La formation du personnel contribue à assurer la qualité des services de garde éducatifs. À cet égard, les cégeps de l'Abitibi-Témiscamingue et de Saint-Félicien dispensent la formation d'éducateurs et d'éducatrices en services de garde à l'enfance autochtone. Élaborée spécialement pour travailler en milieu autochtone, cette formation d'une durée de 1455 heures vise l'acquisition de 18 compétences. Elle conduit à l'obtention d'une attestation d'études collégiales des éducateurs et éducatrices en services à l'enfance autochtone (voir article page 14).

Compte tenu du contexte particulier et du développement récent du réseau des services de garde dans les communautés autochtones, il n'est pas obligatoire que cette formation soit jumelée à un autre diplôme ou à des années d'expérience en milieu de travail, comme c'est le cas pour les autres attestations en services de garde.

UNE VOCATION ÉDUCATIVE ET SOCIALE

Cadre propice au dépistage des besoins particuliers des enfants et des familles, les centres de la petite enfance sont appelés à adapter leurs horaires aux besoins des parents et à proposer des services complémentaires en collaboration avec d'autres ressources spécialisées du milieu. Il y a lieu de croire que les centres deviendront naturellement, avec le temps, des lieux d'échange et d'entraide pour les parents, le personnel éducateur, les familles et les membres de la communauté.

DES SERVICES ADAPTÉS AU CONTEXTE AUTOCHTONE

Dans le but d'adapter ses programmes aux réalités autochtones, le ministère de la Famille et de l'Enfance a procédé, en 1998, à la nomination d'une coordonnatrice ministérielle aux affaires autochtones.

Plus récemment, le Ministère a formé une équipe chargée d'apporter un soutien particulier aux centres de la petite enfance en milieu autochtone, aux promoteurs de projets de centre de la petite enfance et aux diverses communautés. Cette équipe est sous la responsabilité

d'Yvon Jasmin, de la Direction générale des services à la famille et à l'enfance. Elle rassemble les porteurs du dossier autochtone dans les quatre directions de services à la clientèle du Ministère. Jacqueline Rock, collaboratrice d'expérience issue du milieu autochtone, s'est jointe dernièrement à ce groupe.

Mentionnons enfin que le Ministère a présentement sur sa table de travail un projet de politique d'intervention en milieu autochtone en matière de services de garde éducatifs.

Toute personne, promoteur ou groupe autochtone qui désire présenter un projet de création d'un centre de la petite enfance peut s'informer auprès du Ministère, en téléphonant à Jeanne Lagarde, au (514) 873-6976 ou en consultant son site Web à l'adresse suivante : www.famille-enfance.gouv.qc.ca.

Les services de garde éducatifs ont connu une croissance accélérée en milieu autochtone où le nombre de places est passé de 389 à 1 135 en trois ans.



MEE, Louis L'Écuyer

Une formation QUI DONNE DES AILES

par Lucie Bergeron et Marc Bolduc



Ce n'est un secret pour personne, la proportion d'enfants autochtones est élevée et croît sans cesse. Il est tout naturel de leur offrir plus de places dans les centres de la petite enfance. Par conséquent, le ministère de la Famille et de l'Enfance du Québec a, depuis quelques années, augmenté le nombre de places dans les communautés autochtones.

Mais la quantité de places n'est pas tout. Les parents, tout autant que le Ministère, exigent la qualité : les installations doivent répondre aux normes et le personnel travaillant auprès des enfants doit être compétent.

DES BESOINS CONCRETS

Devant les résultats mitigés des formations en techniques de services de garde dans les communautés crie entre 1990 et 1993, l'Administration régionale crie a décidé, en 1995, de s'associer avec l'association Femmes autochtones du Québec, l'Administration régionale Kativik, des représentants de diverses nations et le Cégep de Saint-Félicien pour établir un programme qui mettrait plus l'accent sur l'acquisition de compétences que sur un enseignement théorique.

Ce programme devait répondre aux besoins des enfants et des familles autochtones, en plus de permettre aux communautés de pallier la rareté des ressources professionnelles compétentes. Pour l'élaborer, une équipe d'éducatrices autochtones a réalisé une analyse détaillée de ses tâches, ce qui a servi à déterminer les compétences de l'attestation collégiale que l'on a appelée Éducatrices/Éducateurs en services à l'enfance autochtone (ÉSEA).

Cette formation est désormais reconnue par les ministères québécois de l'Éducation et de la Famille et de l'Enfance. Il est à noter que la très grande majorité des personnes qui s'y inscrivent sont des femmes.

Tel que le programme est planifié, il faut environ 14 mois (en comptant les pauses saisonnières) pour compléter les 1455 heures de formation. Pendant cette période, les étudiantes sont constamment mises en situation de travail dans les différents services à l'enfance de leur communauté. C'est ainsi qu'elles acquièrent des compétences pour travailler avec les poupons, trotteurs et enfants d'âge préscolaire (0 à 5 ans); les enfants d'âge scolaire (6 à 12 ans); les enfants ayant des besoins spéciaux et les parents (compétences parentales).

La formation fait aussi une place importante à la culture et aux valeurs autochtones, qui servent de toile de fond à tout l'enseignement.

UN PHÉNOMÈNE

En donnant la formation dans les communautés, on fait d'une pierre deux coups : les éducatrices apprennent tout des réalités des services locaux à l'enfance et à la famille, puisqu'elles y effectuent de nombreuses heures de stage. Mieux encore, comme elles peuvent étudier auprès de leurs familles, environ 85 % d'entre elles se rendent jusqu'au diplôme, ce qui constitue un taux de réussite phénoménal. Si on pense qu'elles peuvent facilement trouver des emplois dans les centres de la petite enfance autochtones, les centres du Programme d'aide préscolaire aux premières nations, les prématernelles ou les maternelles, elles ont tout intérêt à persévérer jusqu'à la remise des diplômes!

Il semble qu'en plus des débouchés de carrière, les étudiantes apprécient la qualité de l'enseignement donné et la croissance personnelle qu'elles en retirent. Louise Gilpin, qui est maintenant directrice du centre de la petite enfance Waaseskun de Waskaganish, nous confie : « Pour plusieurs d'entre nous qui avons suivi la formation, nous pouvons dire qu'elle a respecté nos racines et nous a donné des ailes. C'est ce qu'on essaie de donner aux enfants à notre tour ».

Lucie Bergeron



Des diplômées de Chisosibi, en 1997.

Le programme ÉSEA du Cégep de Saint-Félicien compte déjà plus de 120 diplômées chez les Amérindiens, les Inuits et dans les communautés urbaines. Environ 130 étudiantes y sont présentement inscrites. Pour plus d'information, veuillez communiquer avec la Coordination de la formation autochtone du Cégep de Saint-Félicien au (418) 527-4949.

Fiche technique - Programme du Cégep de Saint-Félicien

- Offert sur place, dans les communautés plutôt que dans les établissements collégiaux
- 18 compétences enseignées une à la fois, avec stages pratiques
- Groupes de 10 à 15 étudiantes
- Formation offerte en français et en anglais, avec un volet de langues autochtones

UNE SEMAINE inoubliable À WEMOTACI

en collaboration avec Dolorès Contré Migwans

En mai dernier, deux artistes ont accepté l'invitation de l'école primaire Seskitin de Wemotaci à venir passer une semaine dans le cadre du programme *Rencontres culture-éducation*. Il s'agit de Diego Herrera, dessinateur humoristique et illustrateur, mieux connu sous le nom de Yayo, et de Dolorès Contré Migwans, artiste multidisciplinaire autochtone.

Pendant une semaine, les enfants du primaire ont pu bénéficier de l'expérience de ces deux artistes professionnels qui ont animé des ateliers devant stimuler leur potentiel créateur. En expliquant son cheminement artistique et professionnel, Yayo a amené les jeunes à mettre en valeur leur capacité de narration et leur perception de l'absurde, par la création d'une bande dessinée humoristique.

Dolorès Contré Migwans, quant à elle, a fait appel à l'imaginaire des enfants en leur fournissant des éléments, comme les significations des pictogrammes dans l'art et l'écriture ancestrale autochtone ou le récit de la légende mythologique de l'Arbre de vie, raconté avec le tambour et chant. Les jeunes ont ensuite donné libre cours à leur créativité par une réalisation individuelle sur le thème de la Roue sacrée.

Vivre une expérience de partage dans une communauté autochtone a été très enrichissant de part et d'autre. L'hospitalité chaleureuse et la collaboration entière des enseignants et de la direction scolaire ont rendu ce séjour inoubliable.

Pour Yayo, originaire de la Colombie, la rencontre avec un peuple autochtone a permis d'abattre des stéréotypes habituellement véhiculés par les médias et la télévision : « Il y a beaucoup de ressemblance entre un village de l'Amérique latine et celui de Wemotaci, qu'il s'agisse d'une similitude des traits physiologiques des enfants ou des conditions de vie ». De plus, Yayo nous a confié qu'il avait été très touché par l'imaginaire des enfants, leurs idées et la belle sensibilité qui se dégagent de leurs travaux. Selon la directrice de l'école Seskitin, Jeannette Laloche, « c'était la première fois qu'une rencontre se produisait avec des artistes. Comme les élèves ont beaucoup apprécié, nous aimerions renouveler l'expérience l'année prochaine ».

RENCONTRES CULTURE-ÉDUCATION

Avec le programme *Rencontres culture-éducation*, les élèves profitent de la présence, dans leur école, d'artistes ou d'écrivains professionnels pour s'initier à leur univers de création à travers des ateliers pratiques. Ces activités s'adressent aux élèves des écoles françaises et anglaises (incluant les écoles autochtones) des réseaux public et privé de niveaux préscolaire, primaire et secondaire.

Les artistes professionnels doivent oeuvrer dans les disciplines suivantes : théâtre, musique, danse, chanson, arts visuels, nouveaux médias, bande dessinée, métiers d'art, cinéma, vidéo, arts du cirque, architecture, architecture du paysage, design, pratiques multidisciplinaires et arts traditionnels. Les écrivains peuvent, quant à eux, pratiquer différents genres comme le roman, le conte, le récit, la poésie, etc. Les élèves échangent sur l'univers de la création ou de la recherche, sur la langue et la littérature ou sur divers aspects du métier d'écrivain.

Les artistes et écrivains autochtones, qui désirent faire partie du *Répertoire de ressources Culture-Éducation*, doivent communiquer avec la direction régionale du ministère de la Culture et des Communications la plus proche de chez eux afin de soumettre un projet. On peut consulter ce répertoire dans Internet et obtenir la description complète du programme à l'adresse www.mcc.gouv.qc.ca/rencontres. On y trouve également un guide d'accompagnement expliquant ce qu'est un atelier, comment régler les questions administratives. Les artistes recevront 325 \$ par personne et par jour d'animation.

Dolorès Contré Migwans, qui est animatrice dans les écoles depuis dix ans, accepterait avec plaisir d'aider les artistes autochtones à bien préparer leur dossier. « Il est important de faire connaître nos traditions et notre culture, en transmettant une image positive de ce que nous sommes. Je crois que ce programme éducatif nous offre une belle occasion de changer graduellement la mentalité des jeunes en abolissant certains préjugés qui persistent dans la société. » Pour la joindre au Musée McCord : (514) 398-7100, poste 257.



L'artiste amérindienne Dolorès Contré Migwans au centre des jeunes attikameks de la classe de Louisette Petiquay.

NOUVEAUX DROITS ÉLECTORAUX

Depuis le 20 novembre 2000, tous les Amérindiens, âgés de 18 ans et plus et qui vivent hors-communauté, ont le droit de voter lors des élections et des référendums de leur communauté qui se tiennent en vertu de la Loi sur les Indiens.

Les règles électorales ont été modifiées en raison d'un jugement rendu par la Cour suprême du Canada dans la cause Corbiere. Le jugement a invalidé une disposition de la Loi sur les Indiens qui restreignait le droit de vote aux Amérindiens habitant la communauté. La Cour suprême du Canada a donné au gouvernement fédéral 18 mois pour effectuer les changements nécessaires, c'est-à-dire jusqu'au 20 novembre 2000.

Pour vous inscrire sur la liste électorale, vous devez fournir vos nom et adresse à votre conseil de bande avant sa prochaine élection ou son prochain référendum. Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien en composant le 1 888 543-0004 ou en visitant son site Web (www.ainc.gc.ca).

AU-DELÀ DE LA FORMATION POLICIÈRE

La meilleure façon de connaître une personne n'est-elle pas d'échanger directement avec elle ? C'est à partir de ce principe que l'École nationale de police du Québec a invité l'Institut culturel et éducatif montagnais (ICEM) et la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse à venir ériger un shaputuan, un campement innu, sur son terrain à Nicolet.



ENPQ

PRIX MISHTAPEW

L'Association d'affaires des premiers peuples a tenu son troisième gala des prix d'excellence Mishtapew en mai 2000 au théâtre Capitoile de Québec. Le gala a encore une fois mis en vedette plusieurs artistes autochtones. Le peintre innu Richard Fontaine a réalisé les décors. Une de ses œuvres illustre la page couverture du présent numéro de Rencontre.

Les récipiendaires des prix d'excellence sont :

- Tourisme** : croisières Pionniers des baleines
- Commerce et des services** : Fromagerie Odanak
- Soutien local à l'entrepreneuriat** : Centre de développement et de formation de la main-d'œuvre huron-wendat
- Ressources naturelles** : Groupe Robertson
- Communications** : journal hebdomadaire The Eastern Door
- Culture** : Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or
- Partenariat** : Hydro-Ilnu (1996) inc.
- Développement de la main-d'œuvre** : Transport Manawan
- Rayonnement international** : site Web La piste amérindienne, Groupe Cleary.
- Implication en milieu autochtone** : Les Recherches amérindiennes du Québec
- Création d'entreprise** : restaurant La Sagamité
- Entreprise autochtone de l'année** : compagnie aérienne First Air

Le prochain gala se tiendra à Montréal en mars 2001. Pour information : (418) 843-4535.

Ce contact direct entre les deux peuples est d'autant plus crucial pour l'École de police qu'il assure depuis plusieurs années la formation policière à de jeunes autochtones. Durant quatre jours en juin 2000, les aspirants policiers, le personnel de l'Institut, de même que des élèves, scouts et bénévoles de la région nicolétaine ont participé à des concours de tipis, dégusté des mets amérindiens, écouté des légendes et discuté de la réalité actuelle des Autochtones au Québec.

Cette *Rencontre Québécois-Autochtones* se répète à plusieurs reprises durant l'année scolaire dans des écoles secondaires du Québec. Pour information : Pierre Lepage, Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, tél. : (514) 873-5146, poste 347.

Une équipe de trois policiers tentent de monter un tipi en moins de trois minutes.



VESTIGES ARCHÉOLOGIQUES

Le site archéologique de Squatec, situé dans la région du Bas-Saint-Laurent, pourrait être celui de la plus ancienne implantation humaine du territoire québécois, il y a 10 000 ans. Le site, d'une superficie de 10 000 mètres carrés, a été découvert en 1991.

D'après l'archéologue Pierre Dumais, ce ne sont pas tant les objets archéologiques qui nous permettent d'estimer la date d'occupation mais la profondeur à laquelle ils étaient enfouis, sans compter l'histoire glaciaire du Témiscouata. « En seulement dix jours de fouilles en 1991 et 1996, nous avons accumulé suffisamment d'indices pour croire que le lieu a été fréquenté par des Paléoindiens vers la fin de la dernière glaciation. »

Une datation au carbone 14 réalisée sur un fragment de charbon de bois indique qu'il est vieux de 8 995 à 9 365 années. Par contre, la provenance probable des pierres renforce la thèse d'une occupation plus ancienne. Pierre Dumais n'a pas pu réaliser les fouilles prévues cette année mais il est confiant de trouver les fonds afin de poursuivre ces recherches prouvant que les Amérindiens ont occupé le territoire québécois voici plus de 10 000 ans.

Afin d'en savoir plus à ce sujet, lisez l'article *Premiers Québécois : plus vieux qu'on ne le pensait* de Louise Desautels paru dans la revue *Québec Science*, octobre 2000.

AVEZ-VOUS GAGNÉ?

Voici les trois gagnants qui ont trouvé les dix grenouilles dans le jeu *À la rencontre des jeunes* de l'édition précédente : Tracy Daphnée Malleck, 7 ans, de Mingan, Nora Tremblay Lamontagne, 8 ans, de Charlesbourg et Olivier Wapistan, 10 ans, de Natashquan.

LIVRES POUR ENFANTS

Voici des suggestions de livres pour les jeunes, publiés par deux maisons d'édition et disponibles en librairie. Les éditions du soleil de minuit se spécialisent en littérature jeunesse et recherchent des auteurs ou illustrateurs autochtones du Québec. Vous pouvez leur écrire à l'adresse suivante : 3560, chemin du Beau-Site, Saint-Damien (Québec) J0K 2E0, tél. : (514) 744-3164.

Le couteau magique relate l'histoire d'un enfant qui s'enfuit d'un petit village d'Alaska avec un couteau hors de l'ordinaire. La chienne Anouk part à sa recherche (en français pour les enfants de 8 ans et plus).

En français et en innu, *La créature des neiges / Kunapeu* nous fait connaître un personnage qui arrive par un froid intense dans la forêt profonde, pour transformer la vie de trois bûcherons. Dans *La grand-mère d'Aputik*, un album en français et en inuktitut, une petite fille inuite du Nunavik se souvient de son aïeule. Ces deux volumes sont pour les enfants de 3 ans et plus.

Pour leur part, les éditions Scholastic ont publié le livre *Traditions amérindiennes*. Il propose aux jeunes de 8 ans et plus diverses façons d'adapter les techniques pratiquées traditionnellement par les peuples autochtones d'Amérique du Nord afin de fabriquer seize objets artisanaux.

Références :

Saint-Damien, Les éditions du soleil de minuit, 2000, *Le couteau magique* de Louise-Michelle Sauriol, illustré par Brenda Watson, 80 p., ISBN 2-922691-02-0, 8,95 \$, *La créature des neiges / Kunapeu* de Stéphane Simard, traduction en innu de Joséphine Bacon, ISBN 2-922691-01-2, 7,95 \$ et *La grand-mère d'Aputik* de Diane Groulx, traduction en inuktitut de Sarah Beaulne, ISBN 2-922691-00-4, 7,95 \$.
Trottier, Maxine, *Traditions amérindiennes, Un livre de bricolage*, illustré par Esperança Melo, Les éditions Scholastic, 2000, 40 p., ISBN 0-439-00547-7, 7,99 \$.



EXPOSITION À VAL-D'OR

Le Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or présente, depuis juin 1999, l'exposition *Aashumiih/Akawi minocin* qui traite de l'histoire récente des Algonquins et des Cris de la région valdorienne. Un volet s'est ajouté à cette exposition lors de la journée nationale des Autochtones, le 21 juin 2000.

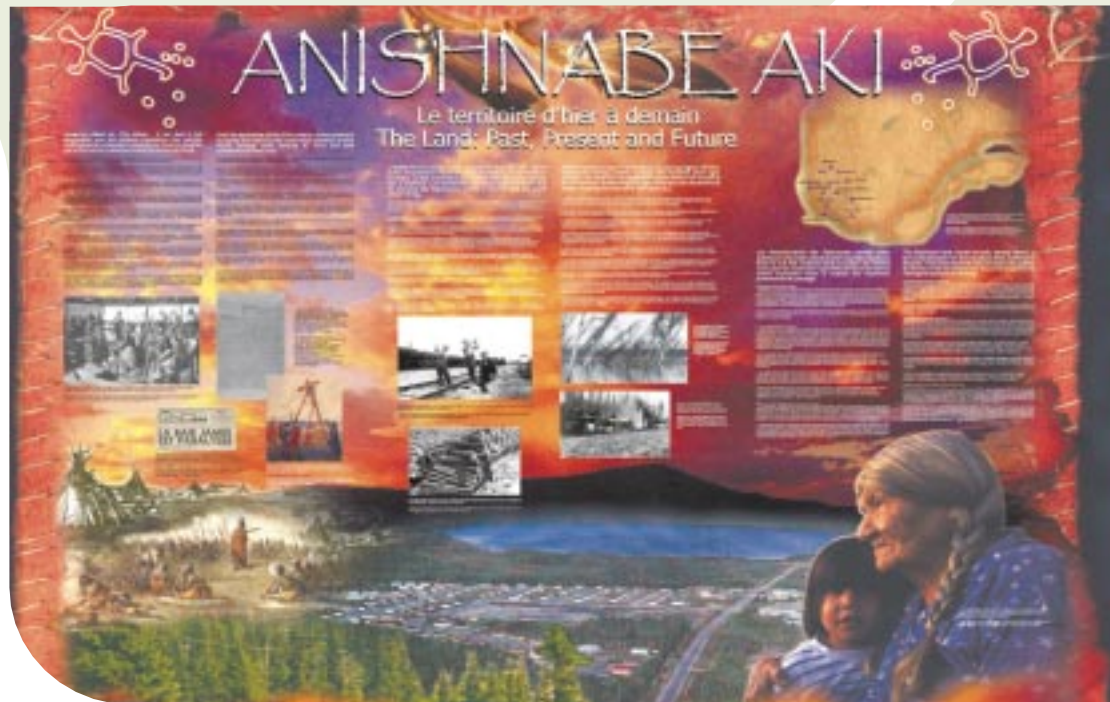
Intitulé *Anishnabe Aki (terre algonquine), le territoire d'hier à demain*, ce volet trace l'historique des revendications territoriales des Autochtones, par le biais de textes, photos et documents. Quelques œuvres de l'artiste Frank Polson nous démontrent la vision algonquine du territoire. Pour la coordonnatrice du Service culturel du centre d'amitié, Nancy Crépeau, l'exposition vise une meilleure compréhension de l'histoire favorisant ainsi une meilleure cohabitation entre les deux peuples.

Le centre d'amitié a reçu en mai dernier le Prix de la culture pour la réalisation de l'exposition *Aashumiih/Akawi minocin*, lors du gala des prix Mishtapew organisé par l'Association d'affaires des premiers peuples. Vous pouvez visiter l'exposition du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h, au centre d'amitié, 1272, 7^e Rue, Val-d'Or (Québec) J9P 6W6, tél. : (819) 825-6857.

INUIT ET INNU

Les Inuits (prononcer i-nou-it') sont un peuple autochtone d'origine asiatique habitant les régions arctiques du Canada, du Groenland, de la Sibérie et de l'Alaska. Au Québec, les Inuits demeurent au Nunavik. Le mot « esquimau » n'est plus utilisé aujourd'hui pour désigner la nation inuite ou la langue des Inuits.

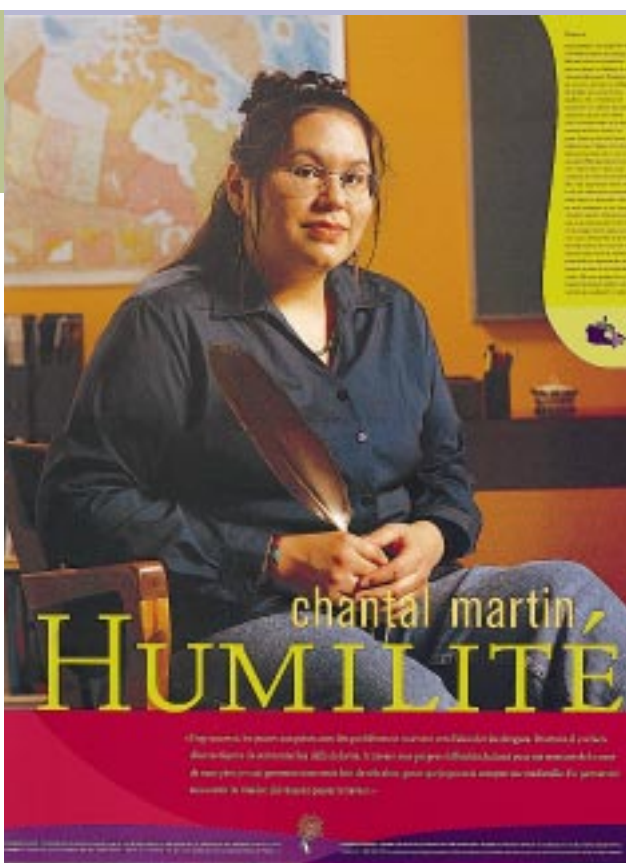
Il ne faut pas confondre les Inuits et les Innus (prononcer i-nou) qui sont des Montagnais du Québec et du Labrador. De plus en plus, le mot innu est utilisé pour désigner les Montagnais qui préfèrent cette appellation. Les termes inuit et innu signifient l'être humain. Inuit et Innu prennent une majuscule initiale lorsqu'on l'utilise comme nom, et il prend un e au féminin et un s au pluriel, qu'il soit un nom ou un adjectif.



DÉCÈS DE BERNARD ASSINIWI

En septembre 2000, l'écrivain Bernard Assiniwi est décédé à l'âge de 65 ans. Né d'une mère francophone et d'un père cri, M. Assiniwi a été tour à tour comédien, scripteur et réalisateur radiophonique. Il a travaillé de nombreuses années au Musée canadien des civilisations à titre de conservateur d'ethnologie du subarctique de l'Est et de chercheur en histoire autochtone.

Écrivain de renom, il a reçu le prix France-Québec en 1997 pour son ouvrage *La saga des Béothuks* et d'un doctorat honoris causa de l'Université du Québec à Trois-Rivières pour l'ensemble de son œuvre. Bernard Assiniwi a publié plus d'une trentaine d'ouvrages de fiction, d'œuvres historiques et d'ethnologie et donné plus de 500 conférences sur les Autochtones.



CHANTAL MARTIN, UN EXEMPLE

Chantal Martin est une jeune Micmaque de Listuguj. Tout comme huit autres Autochtones du Canada, elle a été choisie comme personne modèle parmi plus de 150 personnes, par le Programme national de modèles de comportement autochtones. Ce programme, conçu et administré par les Autochtones, met les jeunes au défi de rêver leur propre avenir. Il repose sur la tradition des sept dons sacrés que sont la sagesse, l'amour, le respect, la bravoure, l'honnêteté, l'humilité et la vérité.

Chantal étudie actuellement en sciences sociales au collège de Lennoxville. Elle a l'intention de poursuivre une carrière pouvant rejoindre à la fois son intérêt pour l'environnement et le désir d'aider les gens. En tant que personne modèle, elle rencontrera, au cours des deux prochaines années, des groupes de jeunes pour partager son expérience avec eux. Si vous désirez recevoir sa visite, vous pouvez téléphoner au 1 800 363-3199.

ATHLÈTES HONORÉS

Quatre athlètes innus d'Uashat-Maliotenam ont été honorés en septembre dernier parce qu'ils se sont illustrés sur la scène provinciale ou nationale :

- Steeve Vollant, 27 ans, champion canadien en taekwondo, ceinture rouge barre noire.
- Laura Pinette, 12 ans, triple championne provinciale en badminton (simple, double, double mixte).
- Zack Bellefleur, 14 ans, champion canadien en judo dans la catégorie 40 kg et moins.
- Dominic Rock, athlète par excellence des derniers jeux autochtones de Mashteuiatsh.

À Uashat-Maliotenam, plusieurs jeunes sont inscrits dans des clubs ou des ligues du Service de loisirs Kmaetuanut. On trouve 80 jeunes en badminton, 60 jeunes en taekwondo et 125 en hockey. Par ailleurs, un programme de sports-études pour le badminton et le hockey est offert à l'école Johnny-Pilot mak Manikanetish depuis septembre 1999.

MICMACS ET GASPÉSIENS S'UNISSENT

Des gens d'affaires de Gaspé et le Conseil de la nation micmaque de Gespeg ont formé une nouvelle entreprise *Les produits forestiers gaspésiens*. Ils se sont associés afin d'implanter une usine de transformation du bois de 24 millions de dollars qui entraînera la création de 360 emplois. L'entreprise prévoit construire des bâtiments, près du port de Gaspé, et installer des équipements pour la scierie, le séchage, le rabotage et le collage.

Lors de la conférence de presse en août 2000, le chef des Micmacs, Richard Jalbert, a affirmé : « Nous sommes Micmacs, mais aussi Gaspésiens. Notre but est de créer un partenariat d'affaires basé sur le développement socioéconomique, d'égal à égal, pour créer des emplois. Si nous réussissons à améliorer la situation économique de Gaspé, on améliorera en même temps celle de Gespeg. Nous avons les mêmes problèmes de part et d'autre. »

ABONNEZ-VOUS

Le magazine RENCONTRE est distribué gratuitement par le Secrétariat aux affaires autochtones. Vous pouvez vous abonner en remplissant et en nous retournant cette fiche dans une enveloppe affranchie à RENCONTRE, Secrétariat aux affaires autochtones, 1050, rue des Parlementaires, 4^e étage, Québec (Québec) G1R 5Y6. Vous n'avez pas à renouveler votre abonnement à chaque numéro de Rencontre.

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

App. _____

Ville _____ Prov. _____

Code postal _____ Pays _____

Abonnement en français en anglais

CHANGEMENT D'ADRESSE ou ANNULATION

Indiquez votre numéro d'abonné inscrit sur l'étiquette au dos de la revue

60 LOGEMENTS DE PLUS AU NUNAVIK

En 2000, 60 nouveaux logements ont été construits au Nunavik : 9 à Kuujuarapik, 18 à Inukjuaq, 16 à Puvirnituaq, 5 à Quaqtuaq, 3 à Ivujivik, 4 à Kangiqsujuaq et 5 à Kangiqsualujuaq. Les maisons usinées mesurent environ 7,5 X 9 m (25 X 30 pi) et possèdent deux chambres à coucher.

La construction de ces logements découle d'une entente entre le gouvernement du Québec, le gouvernement du Canada, la Société Makivik, l'Administration régionale Kativik et l'Office municipal d'habitation Kativik, qui a mis en place un programme quinquennal de construction de logements sociaux au Nunavik.

En vertu de cette entente, le gouvernement du Canada versera un total de 50 millions de dollars. Pour sa part, le gouvernement du Québec assumera le coût de gestion et d'entretien de ces maisons pour les 20 prochaines années, coût évalué également à 50 millions de dollars. La Société Makivik sera le maître d'œuvre pour la construction des maisons alors que l'Office municipal d'habitation Kativik en deviendra propriétaire et en assumera la gestion, une fois la construction complétée.

Marc-Médard Tremblay



Au cours des cinq prochaines années, on construira 375 maisons pour les Inuits.

ÉCHANGES ÉTUDIANTS

En mai 2000, des jeunes de Natashquan ont reçu, pendant une semaine, un groupe de jeunes de 6^e année de l'école Marie-Élisabeth de Saint-Gabriel, près de Rimouski. De leur côté, les Innus avaient connu l'immersion culturelle en mars dernier. Ils ont apprécié assister à un match de hockey de l'Océanic de Rimouski.

Un autre groupe d'élèves de l'école Sainte-Cécile de Jonquière a participé, en juin dernier, à un échange culturel avec des Innus de l'école Teueikan de Mingan. Les jeunes non autochtones ont été enthousiasmés de leur voyage et de leur séjour.

Neuf Innus de l'école secondaire de Betsiamites et neuf Inuits du Nunavut ont passé environ un mois ensemble, au cours de l'été dernier. Les Innus ont séjourné deux semaines à Iqaluit et fait des activités communautaires et éducatives. Pour la participante Caroline Fontaine, l'activité la plus marquante a été le nettoyage de la plage d'Iqaluit qui a attiré l'attention des gens et même de la chaîne de télévision APTN. À leur retour à Betsiamites avec les Inuits, ils ont fait du canot sur la rivière Bersimis, couché une nuit dans la forêt. « J'étais fière de montrer aux Inuits où nos ancêtres vivaient, nous a confié Caroline. Je peux dire que j'ai vécu le plus bel été et la plus belle expérience de ma vie. C'est merveilleux de voyager car tu t'ouvres à d'autres horizons. »

Doreen Picard, responsable du groupe, et Adéland Benjamin, un autre adulte innu, ont accompagné les voyageurs.

TISANES INUITES

Voulez-vous une tisane inuite? Vous pourrez bientôt vous en procurer sur le marché. L'Institut culturel Avataq est en voie de lancer une nouvelle ligne de cinq variétés de tisanes faites à base de plantes cueillies traditionnellement par les Inuits du Nunavik. Avataq a produit, par l'intermédiaire d'une compagnie de Longueuil, des sachets colorés et attrayants.

Lors de la conférence Katutjinik tenue à Kuujuaq et d'une récente mission d'affaires au Groenland, des échantillons ont suscité un vif intérêt. Les compagnies aériennes First Air et Air Inuit et les hôpitaux du Nunavik aimeraient en fournir à leur clientèle. Avant de commercialiser les tisanes, l'Institut Avataq s'est assurée de ne pas nuire à l'environnement en cueillant une vaste quantité de plantes. On prévoit faire le lancement officiel en 2001.



Les jeunes inuits et innus devant leur murale réalisée pendant l'échange estival.

Saviez-vous ? que

Le Huron-Wendat **Gilles Sioui** vient de lancer son deuxième disque anglais intitulé *Rising Sun*. L'auteur-compositeur-interprète de blues, folk et country-rock nous offre 12 nouvelles chansons.

• Vingt-quatre élèves de 5^e année du primaire de l'école **Johnny-Pilot d'Uashat** ont représenté le peuple autochtone à un grand rassemblement francophone à Paris en juin 2000. Les jeunes Innus étaient les seuls participants du Québec à ce rassemblement regroupant 53 pays. Ils ont construit un tipi laissant entrevoir l'intérieur. Vêtus de façon traditionnelle, les jeunes ont dansé le makusham.

• **Clifford Moar**, chef innu de Mashteuiatsh, a été élu président du conseil d'administration des Services autochtones de SACO (Service d'assistance canadienne aux organismes). Son objectif : mettre tout en œuvre pour augmenter le nombre de volontaires autochtones inscrits au répertoire de SACO.



• **Kenneth Gilpin**, Cri d'Eastmain, est devenu président du conseil d'administration du Fonds régional de solidarité Nord-du-Québec. M. Gilpin est déjà président de la Corporation de développement Wabannutao Eeyou. Il remplace John Kitchen à la tête du conseil. **Jean Dupuis**, directeur de l'exploitation au Nunavik chez Air Inuit, assume la vice-présidence. Parmi les autres administrateurs, on trouve le directeur général du Groupe économique d'Eeyou, Robert Kitchen, et l'entrepreneur des Entreprises Nunavik, Sammy Duncan.

• **L'Algonquin Jonathan Mathias** de Winneway a mérité le premier prix dans la catégorie commerce lors du Concours régional Entrepreneur(e) à tout âge, pour son projet d'épicerie.

En août 2000 a eu lieu la 6^e édition du rassemblement des aînés de huit communautés innues. Cette rencontre a pris place lors de la fête célébrée depuis plus d'une centaine d'années à Betsiamites. Sur le site du rassemblement, les communautés préparent à tour de rôle un souper et animent la soirée par un spectacle de chants, de tambour et de légendes.

• **Hydro-Québec** a remis des prix d'excellence de 1000 \$ à quatre étudiants de niveau collégial. Les gagnants sont : Christine Siméon et Marcel Paul de Mashteuiatsh, Stéphanie Dufour d'Essipit et Mylène Tolley de Kitigan Zibi. De plus, Louis-Philippe Gill de Mashteuiatsh et Jason McDougall de Pikogan, deux étudiants universitaires, ont effectué un stage à Hydro-Québec l'été dernier et se sont vu accorder chacun un prix de 2 000 \$.

• Les propriétaires d'Anishinabe Printing, **Wayne Odjick** et **Sid Cooko**, ont été nommés entrepreneurs de l'année par la Société de crédit commercial autochtone (SOCCA). Les propriétaires de l'imprimerie algonquine de Kitigan Zibi, créée en 1993, ont investi récemment dans de l'équipement à la fine pointe de la technologie afin de réaliser plus de travaux.



Richard Arsenault

À la rencontre des jeunes

Lors de leur promenade, Éva et Thomas ont trouvé un site endommagé. Encerle les objets qu'ils devront ramasser et jeter aux ordures. Laisse sur place les objets biodégradables.



Fais parvenir tes réponses à la revue RENCONTRE, Secrétariat aux affaires autochtones, 1050, rue des Parlementaires, 4^e étage, Québec (Québec) G1R 5Y6, avant le 28 février 2001. N'OUBLIE PAS D'INSCRIRE TON NOM, TON ADRESSE ET TON ÂGE. Trois prix seront décernés parmi celles et ceux qui auront donné les bonnes réponses.

Page préparée par Marisol Sarrazin

Publications

LA GESTION DE L'ÉTRANGER



Gélinas, Claude, *La gestion de l'Étranger, Les Atikamekw et la présence eurocanadienne en Haute-Mauricie 1760-1870*, Septentrion, Sillery, 2000, 384 p., ISBN 2-89448-154-3, 29,95 \$, disponible en français en librairie.

Les relations entre les Amérindiens et les Eurocanadiens sont souvent présentées à sens unique : seuls les derniers auraient influencé les premiers. Dans le présent livre, l'auteur pose un regard sur les rapports entre ces deux groupes, en Haute-Mauricie, de 1760 à 1870. Contrairement aux idées véhiculées, il expose un jeu complexe d'influences réciproques et de compromis.

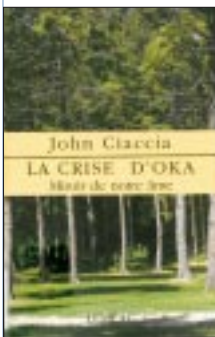
RÉPERTOIRE D'AFFAIRES ET DES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES DU QUÉBEC



Indiana Marketing, *Répertoire d'affaires et des communautés autochtones du Québec*, 2000, 496 p., ISBN 2-9805502-0-5, 39,95 \$. Pour information, composez le (418) 842-0230, dans la région de Québec ou le 1 866 333-2332 (ligne sans frais). Site Web : www.indianamarketing.com

Le répertoire a une imposante table des matières. On y trouve de l'information sur chaque nation autochtone du Québec, puis les coordonnées d'entreprises et d'organismes par secteur d'activité, par communauté ou par ordre alphabétique. Il y a une section sur les services gouvernementaux et plusieurs cartes d'affaires laissées par des annonceurs intéressés à se faire connaître.

LA CRISE D'OKA



Ciaccia, John, *La crise d'Oka, Miroir de notre âme* (édition originale : *The Oka Crisis*), Leméac, Ottawa, 2000, 355 p., ISBN 2-7609-1207-8, 25,95 \$, disponible en français et en anglais en librairie.

Après des années de réflexion et de questionnement, John Ciaccia, ministre des Affaires autochtones du Québec à l'époque de la crise d'Oka, raconte sa version des faits de l'été 1990. L'histoire de ces événements concerne les Mohawks et la société tout entière.

FEMMES DE PERSONNE



Viau, Roland, *Femmes de personne, Sexes, genres et pouvoirs en Iroquoisie ancienne*, Boréal, 2000, 300 p., ISBN 2-7646-0052-6, 29,95 \$, disponible en français en librairie.

Il est question ici de la place de la femme dans la vie quotidienne en Iroquoisie, de 1600 à 1850. Roland Viau décrit les usages familiaux, les manières de vivre, les rapports sociaux et les principaux phénomènes de culture. Il en arrive à des conclusions validant la thèse des uns, mais surprenantes pour d'autres.

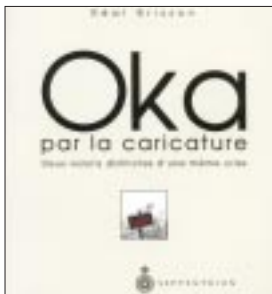
LES IROQUOIS ET LA GUERRE DE SEPT ANS



MacLeod, D. Peter, *Les Iroquois et la guerre de Sept Ans*, (édition originale : *The Canadian Iroquois and the Seven Years' War*) vlb éditeur, 2000, 276 p., ISBN 2-89005-713-5, 24,95 \$, disponible en français en librairie.

Les conséquences de la guerre de Sept Ans (1753-1760) influent encore sur l'histoire du Canada. Pendant ce conflit, les Iroquois et les Français sont alliés contre les Britanniques. Ils font cependant une guerre parallèle, chacun restant fidèle à ses pratiques et objectifs militaires.

OKA PAR LA CARICATURE



Brisson, Réal, *Oka par la caricature, Deux visions distinctes d'une même crise*, Septentrion, 2000, 312 p., ISBN 2-89448-160-8, 29,95 \$, disponible en français en librairie.

L'auteur présente la crise d'Oka de 1990, à partir de 118 caricatures retenues parmi les 800 qu'il a trouvées dans une quarantaine de médias francophones et anglophones. *Oka par la caricature* apporte aux lecteurs un éclairage différent et complémentaire.



À Kangirsuk, une maman inuite dresse un jeune chien à tirer un traîneau rempli d'enfants.

ADRESSE DE RETOUR :

SECRÉTARIAT AUX AFFAIRES AUTOCHTONES
ÉDIFICE ANDRÉ-LAURENDEAU
1050, RUE DES PARLEMENTAIRES, 4^e ÉTAGE
QUÉBEC (QUÉBEC) G1R 5Y6